



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Covid-19 : dépistages de travailleurs agricoles saisonniers dans les Bouches-du-Rhône Point de situation**

Suite à la découverte, le 29 mai dernier, d'un foyer de cas positifs de Covid-19 parmi des travailleurs agricoles saisonniers dans les Bouches-du-Rhône, Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône et Philippe De Mester, directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS), ont décidé la mise en place d'un dispositif renforcé et spécifique pour prévenir la circulation du virus. On rappelle que ce dispositif est constitué de plusieurs volets :

- **Une campagne de dépistage massif** qui a permis d'effectuer 5952 prélèvements et d'identifier 287 cas positifs (taux de contamination de 4,8 %) dont 252 sont d'ores et déjà guéris. **A ce jour, il reste donc 35 personnes positives et isolées.** En outre, une nouvelle campagne de dépistage a été menée à Tarascon les mardi 23 et mercredi 24 juin dans les hôpitaux des Portes de Camargues. Sur les 422 tests qui ont été réalisés, 35 personnes sont positives (taux de positivité de 8,3%) dont **9 habitent dans les Bouches-du-Rhône**. Les personnes positives bénéficient d'un arrêt de travail et doivent respecter une mise à l'isolement durant quatorze jours.  
Les personnes qui le souhaitent peuvent demander à bénéficier, à tout moment, du dispositif d'appui à l'isolement et à l'accompagnement mis en place par la préfecture si leur hébergement personnel ne permet pas le respect effectif des conditions sanitaires de mise à l'isolement.
- **Ce dispositif renforcé d'appui à l'isolement et d'accompagnement des personnes positives** répond à la diversité des situations des personnes positives ou contacts et assure au maximum le respect effectif de la mise à l'isolement. À ce titre, la préfecture a mis en place deux solutions :
  - **un dispositif statique** d'hébergement avec une capacité de logement de 76 personnes situé sur deux sites, à Miramas et à Salon-de-Provence, qui a permis d'accueillir **67 personnes volontaires** jusqu'à présent. Les personnes qui y résident sont suivies quotidiennement par des équipes constituées de membres de la Croix-Rouge et de la Fédération française des associations de sécurité civile, de personnel médical, d'agents de l'ARS et de traducteurs pour assurer leur suivi sanitaire, la fourniture des repas et des soins nécessaires.

A l'issue de ce week-end, sur les 67 personnes accueillies, 13 personnes demeureront hébergées sur ces deux lieux. **54 places seront donc disponibles.**

- **Un dispositif mobile** permet aux mêmes équipes d'effectuer des visites chaque semaine sur les sites d'hébergement collectifs où résident des personnes positives ou contacts pour apporter de la nourriture, des kits sanitaires et veiller à leur suivi médical.

La préfecture maintiendra ce dispositif aussi longtemps que nécessaire.

Enfin, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) continue les opérations de contrôle sur les sites d'hébergement collectifs et des décisions, notamment de mise en demeure, ont été prises récemment à ce sujet.